



La forêt des départements d'outre-mer

La France possède 8,3 millions d'hectares de forêts tropicales dans les cinq départements d'outre-mer, dont 97 % en Guyane. Des mangroves des littoraux antillais et mahorais aux immenses forêts primaires de Guyane en passant par les forêts de la montagne réunionnaise, les forêts tropicales françaises sont très diverses et offrent une biodiversité exceptionnelle. Il existe également quelques forêts issues de plantation : Cryptomeria du Japon à La Réunion, Mahogany Grandes feuilles dans les Antilles.

La forêt dense primaire recouvre la majorité du territoire guyanais. D'une remarquable diversité biologique, elle abrite 440 000 espèces végétales et animales, dont plus de 1300 espèces d'arbres et représente donc un enjeu écologique majeur. L'Office National des Forêts (ONF) aménage durablement cet espace naturel, pour en protéger les ressources, tout en favorisant le développement de la production forestière et de l'éco-tourisme. La demande en bois, notamment pour la construction, est forte dans ce département à forte croissance démographique. L'exploitation est réalisée conformément à une charte d'exploitation à faible impact visant à limiter au maximum son impact environnemental. Les durées de rotation sont longues (65 ans), 4 à 5 tiges d'essences commerciales sont récoltées par hectare, en moyenne lors de chaque passage, soit 10 à 20 m³ par hectare, alors que le capital total sur pied est estimé à 350 m³ par hectare. Les arbres à exploiter sont identifiés puis localisés par GPS et l'implantation du réseau de desserte forestière est raisonnée afin de minimiser les impacts sur les sols et sur les cours d'eau. Les entreprises de transformation

disposent de contrats d'approvisionnement pour des périodes de 5 à 8 ans avec des prix révisés annuellement.

Dans les Antilles, à Mayotte et à la Réunion, la gestion des forêts est centrée sur la protection des milieux, la restauration de terrains dégradés et l'accueil du public. La récolte de bois reste faible, mais la filière bois constitue une activité économique non négligeable (plusieurs milliers d'emplois).

Comme le souligne le Grenelle de l'environnement, « la très grande majorité de la diversité biologique nationale se situe dans ses collectivités d'outre-mer et la France a une responsabilité spécifique quant à la bonne gestion de ces espaces ».

La gestion durable de ces forêts donne la priorité aux fonctions environnementales. L'ONF a ainsi apporté son appui à la mise en place des nouveaux parcs nationaux, à la création de réserves (naturelles ou biologiques), à la définition de séries d'intérêt écologique dans le cadre des plans d'aménagement. Par ailleurs, la Guyane est devenue le laboratoire scientifique in situ de la France et de l'Union européenne sur la forêt tropicale.

Principales essences récoltées par l'ONF

- Guyane : angélique, gonfolos, grignon franc, balata franc, amarante, jaboty, ébène verte
La Réunion : cryptoméria, tamarin
Guadeloupe : mahogany
Martinique : mahogany

Télécharger les données au format tableur



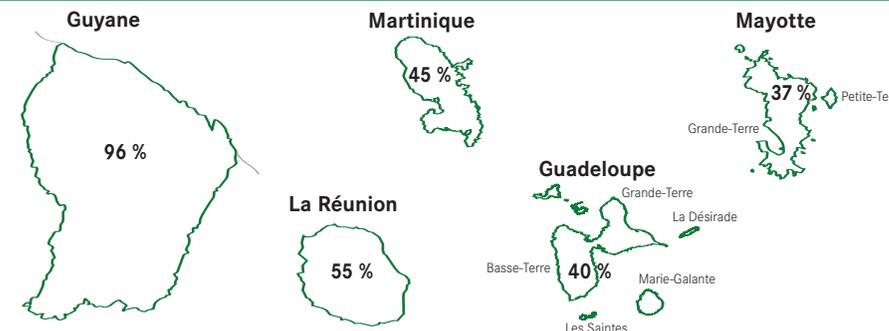
La forêt dans les départements d'outre-mer

Table with 7 columns: Département, Guyane, La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Total. Rows include Volume sur pied, Récolte dans les forêts, Surface totale du département, Forêts, and Ensemble des sols boisés.

- 1. Volume en équivalent bois sur pied, incluant une estimation des pertes d'exploitation.
2. Taux de couvert > 10 %, hauteur potentielle > 5 m, surface unitaire > 0,5 ha.
3. Terres n'entrant pas dans la catégorie forêts, de surface unitaire > 0,5 ha, avec des arbres de hauteur potentielle > 5 m et un taux de couvert arboré de 5 à 10 %, ou un couvert mixte d'arbustes, d'arbrisseaux et d'arbres > 10 %.
4. Forêts appartenant à l'État, à des collectivités publiques ou à des institutions appartenant à l'administration publique.
5. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
6. Forêts naturellement régénérées d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
7. Dans la plupart des cas, il s'agit d'essences introduites.

Source : FAO - Inventaire mondial des ressources forestières 2010, ONF

Taux de boisement dans les départements d'outre-mer



Source : FAO - Inventaire mondial des ressources forestières 2010, ONF